



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ghana

Question écrite n° 1466

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères afin de savoir quelle politique le Gouvernement entend conduire pour aider la République du Ghana à améliorer le niveau de vie de sa population. Aussi, il lui demande de lui indiquer si la France souhaite accompagner le développement économique de ce pays en encourageant, par exemple, nos entreprises à installer les infrastructures indispensables aux besoins de la République du Ghana, et si oui de quelle manière.

Texte de la réponse

Le Ghana a rejoint en 2000 la zone de solidarité prioritaire, ce qui l'autorise à bénéficier du fonds de solidarité prioritaire, à hauteur de 2,287 millions d'euros en 2002 (3 millions d'euros sont programmés pour 2003), pour permettre la mise en oeuvre de projets visant à améliorer la situation des populations. Nos projets sont centrés sur le secteur agricole, en particulier la sécurité alimentaire et l'organisation des rizières. Par ailleurs, une étude de faisabilité est en cours pour favoriser la recherche agronomique au Ghana. Des aides aux communautés de base sont également prévues à travers le fonds social de développement (500 000 euros en 2002) mis en oeuvre par l'ambassade de France à Accra. Comme en 2002, l'année 2003 sera consacrée essentiellement à préparer la mise en oeuvre d'un contrat de développement et de désendettement au Ghana prévu pour 2004. L'agence française de développement au Ghana s'est également engagée dans des projets de développement des infrastructures routières et des soutiens aux producteurs agricoles, sur la base d'un projet de 28 millions d'euros engagé en 2000. Outre les interventions dans le domaine de la coopération, une politique de soutien aux entreprises locales est mise en oeuvre. La Proparco, filiale de l'Agence française de développement, octroie ainsi à des banques commerciales ghanéennes des lignes de crédit pour un montant global de 17 millions d'euros pour permettre le financement des investissements d'entreprises tournées vers l'exportation. La mission économique d'Accra s'emploie à accroître, à travers des visites d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs français au Ghana (agroalimentaire...), le nombre des investisseurs français dans ce pays. Un effort est également entrepris pour appuyer le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et rapprocher les missions économiques du Togo, du Bénin, du Burkina et du Nigeria en vue d'inciter les entreprises françaises implantées dans ces pays à étendre leur champ de prospection au Ghana. Les efforts des autorités locales pour lutter contre la corruption et faciliter les procédures administratives destinées aux investisseurs sont mises en valeur par nos services économiques au Ghana. Les appels d'offres paraissant à Accra sont systématiquement transmis au centre français du commerce extérieur et à la Coface afin de permettre aux entreprises françaises de disposer sans délai des informations économiques stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1466

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 août 2002, page 2765

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5241